



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Nouvelle approche des activités
sectorielles en 2004-05:
rapport de situation****Historique**

1. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration est convenu d'une nouvelle approche des activités sectorielles associant des programmes d'action sectorielle et des réunions sectorielles internationales¹. Un certain nombre de décisions ont été prises concernant les activités des programmes d'action dans l'agriculture, l'éducation et le textile, l'habillement et la chaussure. Trois autres secteurs (construction, hôtellerie, restauration et tourisme, et services financiers et professionnels) ont été sélectionnés pour faire l'objet de programmes d'action dont les activités seront mises au point par voie de consultations tripartites et présentées au Conseil d'administration pour approbation. Le Conseil d'administration a également décidé qu'une réunion tripartite internationale sur les médias, la culture et les arts graphiques serait organisée en 2004. Il restait à préparer et à adopter des activités pour les trois secteurs restant à examiner en rotation en 2004-05 et deux activités supplémentaires, en tenant compte des mesures prises par le Bureau pour associer le programme d'activités sectorielles et le programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail de façon à aborder le VIH/SIDA sur le lieu de travail par une approche sectorielle.
2. Le bureau de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes a présenté à la 287^e session (juin 2003) du Conseil d'administration un document examinant plusieurs des questions en suspens depuis la session de mars². Le Conseil d'administration a adopté une proposition de programme d'action pour le secteur de la construction et deux réunions d'experts (métaux de base et foresterie) ainsi qu'une réunion sectorielle plus courte que les réunions internationales normales pour le secteur de la fabrication du matériel de transport. Les économies réalisées sur ces trois réunions moins coûteuses seront utilisées pour assurer une activité de suivi pendant le second semestre 2005. Le Conseil d'administration est également convenu d'un programme d'action, en

¹ Document GB.286/16, paragr. 32.

² Document GB.287/7.

conjonction avec ILO/AIDS afin d'adopter une approche sectorielle du VIH/SIDA sur le lieu de travail dans un certain nombre de secteurs (par exemple agriculture, éducation, santé, hôtellerie et tourisme, activité minière, transport) dans différents pays.

Situation actuelle

Programmes d'action

3. En attendant l'affectation de ressources financières à chaque secteur pour 2004-05, des consultations informelles se sont poursuivies sur chacun des programmes pour lesquels des activités ont été sélectionnées (agriculture, construction, éducation, textile, habillement et chaussure) en vue de démarrer l'activité prévue dès que possible en 2004.
4. Une réunion tripartite de planification pour le secteur de la construction aura lieu à Genève (3-5 novembre) pour débattre des questions clés de l'emploi, la formation et la sécurité et la santé ainsi que des diverses possibilités d'examiner ces questions avec les ressources disponibles. Des participants gouvernementaux, employeurs et travailleurs du Brésil, de l'Égypte, du Ghana, de l'Inde et de la République-Unie de Tanzanie participeront à cette réunion. Grâce à la collaboration entre SECTOR et EMP/INVEST, la réunion n'affectera pas le budget général du programme d'action qui démarrera en 2004. La commission sera informée oralement des résultats de cette réunion.
5. En s'appuyant sur les travaux d'une réunion tripartite régionale sur l'emploi dans le secteur du tourisme pour l'Asie (Bangkok, 15-17 septembre 2003), le Bureau a cherché à obtenir des avis sur un programme d'action proposé pour faire face aux crises et créer davantage d'emplois de meilleure qualité dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. La commission sera tenue informée oralement des résultats de ces discussions préliminaires qui donneront naissance à de nouvelles consultations avant l'organisation d'une petite réunion tripartite de planification qui se tiendra au début de l'année 2004 et sera chargée de préparer et d'adopter le programme d'action.
6. A la suite de discussions entre SECTOR et ILO/AIDS sur les stratégies possibles pour la mise au point de programmes de formation propres à un secteur, basés sur le manuel d'éducation et de formation associé au Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail, une série de consultations sectorielles aura lieu au début de l'année 2004 en tenant compte des conclusions du débat sur le document relatif au VIH/SIDA et à l'Agenda du travail décent organisé lors de la présente session du Conseil d'administration³, afin que diverses activités ciblées puissent commencer rapidement.
7. Les trois programmes d'action pour les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et du textile, de l'habillement et de la chaussure sont déjà bien avancés et ont été approuvés par la commission⁴. Les consultations destinées à identifier les pays dans lesquels les activités auront lieu et à affecter les ressources ont démarré et se poursuivront jusqu'en janvier 2004. Un comité d'orientation tripartite pourrait être établi pour un ou plusieurs programmes. Le cas échéant, des consultations informelles sur l'orientation des programmes pourraient avoir lieu à Genève.

³ Document GB.288/ESP/3.

⁴ Document GB.286/16, paragr. 32 a).

8. Pour le secteur de l'éducation, des consultations ont lieu, en particulier avec l'UNESCO, sur la manière la plus appropriée de créer une synergie avec le mouvement international Education for All et son élément phare Teachers and Quality of Education. Les liens avec les conclusions de la session de septembre 2003 du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant la condition du personnel enseignant (CEART) seront examinés.
9. Les consultations préliminaires en cours sur le programme d'action concernant le secteur des services financiers qui ont lieu avec les organisations d'employeurs et de travailleurs confirment que la restructuration et les stratégies appropriées pour faire face à ses conséquences, y compris pour continuer d'assurer des conditions de travail décent, sont les principaux axes du programme d'action. Le rôle du dialogue social dans le maintien de conditions de travail adéquates dans le contexte de la délocalisation des emplois des services financiers au niveau mondial devrait faire partie des questions à examiner.
10. Un séminaire tripartite sur la promotion du dialogue social eu égard à la restructuration des services financiers en Amérique latine (Buenos Aires, 12-14 août 2003) a permis d'obtenir une perspective régionale du programme d'action. Les participants au séminaire ont recommandé que celui-ci comporte les éléments suivants:
 - promotion d'un plus grand recours au dialogue social entre les acteurs sociaux du secteur financier dans la région et aide à la mobilisation des ressources à cette fin;
 - aide aux mandants pour l'organisation de recherches au niveau national sur les conséquences sociales et en matière d'emploi de la restructuration des services bancaires et financiers, les résultats de ces recherches fournissant à l'OIT les bases servant à la mise au point d'un manuel de pratiques optimales qui devrait être largement diffusé et appliqué.

Ces remarques seront prises en considération lors de consultations ultérieures et dans une réunion de planification proposée pour le début de l'année 2004.

Réunions

11. La Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, se tiendra à Genève du 18 au 22 octobre 2004. Cette réunion aura lieu entre les deux sessions du Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003 à Genève, et novembre 2005 à Tunis), ce qui permettra d'apporter une contribution importante aux travaux de la deuxième session. Elle fait suite au Colloque sur la technologie de l'information dans l'industrie du spectacle et des médias: répercussions sur l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles, qui s'est tenu à Genève du 28 février au 3 mars 2000.
12. La commission voudra sans doute recommander que la réunion ait les objectifs suivants: échanger des avis sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, sur les aspects sociaux et du travail de cette question pour les partenaires sociaux et sur le rôle du dialogue social dans ce domaine en s'appuyant sur un rapport préparé par le Bureau pour servir de base aux discussions; adopter des conclusions contenant des propositions d'action de la part des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national et de la part de l'OIT, et adopter un rapport sur ses travaux. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte des résolutions.

13. Le Directeur général propose que cette réunion soit tripartite, dure cinq jours et réunisse des représentants des gouvernements de tous les Etats Membres intéressés ainsi que 21 représentants des employeurs et des travailleurs choisis à l'issue de consultations avec les groupes respectifs du Conseil d'administration. Un représentant du Conseil d'administration présidera la réunion.
14. Les deux réunions d'experts (métaux de base dans le but de revoir le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et l'hygiène dans l'industrie du fer et de l'acier, et foresterie afin de préparer des directives concernant l'inspection du travail dans la foresterie) auront lieu pendant le premier semestre 2005. Le Directeur général propose que la première réunion (métaux de base) dure huit jours civils et réunisse huit experts désignés par les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration et que la deuxième réunion (foresterie) dure cinq jours civils et réunisse six experts nommés par les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration. Selon la pratique courante pour les réunions d'experts, il n'y aura pas de représentant du Conseil d'administration à ces réunions.
15. Le Bureau proposera à la commission à sa session de mars 2004 une liste de gouvernements qui seront invités à envoyer des experts à chacune de ces réunions.
16. La réunion tripartite relative au secteur de la fabrication du matériel de transport aura également lieu à Genève au début de l'année 2005 et débatera du développement de l'emploi, du dialogue social et des droits au travail ainsi que des relations professionnelles. Les débats de la réunion s'appuieront sur un bref rapport d'information préparé par le Bureau ainsi que des documents thématiques préparés par les participants et les invités⁵.
17. La commission voudra sans doute recommander que la réunion ait les objectifs suivants: échanger des avis sur les thèmes ci-dessus; adopter des conclusions comportant des propositions d'action de la part des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national ainsi que de l'OIT, et adopter un rapport sur ses travaux.
18. Le Directeur général propose qu'il s'agisse d'une réunion tripartite, d'une durée de trois jours de travail, réunissant des représentants des gouvernements de tous les Etats Membres intéressés et dix représentants des employeurs et des travailleurs sélectionnés à l'issue de consultations avec les groupes respectifs du Conseil d'administration. Un représentant du Conseil d'administration présidera cette réunion.
19. On estime qu'environ un tiers des ressources affectées à chacun de ces trois secteurs sera encore disponible après les réunions. Ces ressources serviront à mener les activités de suivi ou les activités apparentées prévues dans le document GB.287/7.

Secteur restant

20. Il reste à décider d'une activité – réunion ou programme d'action – pour 2004-05. Etant donné que les dix secteurs qui devaient être traités en 2004-05 ont fait l'objet soit de réunions soit de programmes d'action, la commission doit donner un avis sur le ou les secteurs pouvant être envisagés pour la dernière activité et le type d'activité à entreprendre.
21. Préparer, mener et évaluer un huitième programme d'action en 2004-05 dépasse la capacité actuelle du Département des activités sectorielles. En outre, si une réunion tripartite

⁵ Document GB.287/7, paragr. 17.

internationale avait lieu, il faudrait qu'elle soit organisée au deuxième semestre 2005. S'il s'agissait d'une petite réunion, du type d'une réunion d'experts ou du type de la réunion proposée pour la fabrication du matériel de transport, la portée des activités de suivi menées grâce aux économies réalisées serait limitée pour des raisons de temps.

22. Une possibilité consisterait à organiser différentes petites réunions régionales pour le même secteur ou, de préférence compte tenu de la capacité du département, pour différents secteurs. Des secteurs qui ne sont pas examinés en alternance pourraient également être envisagés.
23. La commission pourrait également décider de renoncer à une douzième activité sectorielle en 2004-05 et affecter les ressources aux sept programmes d'action ou à certains d'entre eux, voire à un seul. Lorsqu'il connaîtra le point de vue de la commission, le Bureau fera une proposition qui sera examinée par le Conseil d'administration lors de la session de mars 2004.
24. ***La commission voudra sans doute prendre note de ce qui précède et formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant les quatre réunions qui auront lieu en 2004-05 sur les points suivants:***
 - a) ***le type de la réunion, sa durée, le nombre de délégations, le représentant du Conseil d'administration et la méthode de sélection des participants, ainsi qu'il est proposé aux paragraphes 13, 14 et 18;***
 - b) ***l'objet de la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, comme proposé au paragraphe 12;***
 - c) ***l'objet de la Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans le secteur de la fabrication du matériel de transport, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 17.***

Genève, le 22 septembre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 24.